



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26323
18 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 AOUT 1993, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AZERBAIDJAN AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que l'agression arménienne contre les districts azerbaïdjanais de Fizouli et Djebraïl a été condamnée par les autres pays.

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran a notamment publié une déclaration lançant une sévère mise en garde à l'Arménie et l'enjoignant de mettre un terme à son agression contre l'Azerbaïdjan et à l'escalade de ses opérations militaires dans le district azerbaïdjanais de Fizouli.

Dans cette déclaration, le Ministère des affaires étrangères a instamment demandé à l'Arménie de mettre un terme à l'agression et de retirer ses forces sans condition de toutes les terres occupées. Il a ajouté que la République islamique d'Iran ne pouvait demeurer indifférente devant la multiplication de ces agressions à proximité de ses frontières. Dans les conditions difficiles qui règnent actuellement, elle a également appelé l'attention de la communauté internationale, et notamment des Etats islamiques, sur le foyer de crise créé dans la région contre un Etat musulman indépendant.

Compte tenu de la condamnation de l'agression par la communauté internationale et l'opinion publique mondiale, le Ministère iranien des Affaires étrangères a également demandé à la partie arménienne de prendre d'urgence des mesures positives et concrètes afin de mettre un terme à l'agression et d'accéder ainsi à l'appel lancé par la communauté internationale.

La déclaration souligne que la seule solution pour empêcher la poursuite de ces événements tragiques est le recours à des moyens pacifiques par les parties belligérantes et que la République islamique d'Iran appuiera tout effort de bonne volonté déployé par les pays de la région et la communauté internationale afin de mettre un terme à l'effusion de sang.

S/26323
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV
